

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 25 JUILLET 2016**

\* \* \* \* \*

L'an deux mil seize, le vingt cinq juillet, à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BORDET Bernard, Maire.

\* \* \* \* \*

**ETAIENT PRESENTS: MM BORDET B, BRISSON N, BOUHIER BONNEAU B, GIRAUD P, HERHARD AM, LUCAS M, VEILLAT FABIEN F**

**ETAIENT EXCUSES : MM GUITON P, GROUSSET S, LAUMOND F (qui a donné pouvoir à Mr Brisson)**

**1°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 7 JUILLET 2016:**

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 7 Juillet 2016.

**2°) RESILIATION DU CONTRAT DE LOCATION GERANCE DU BAR TABAC:**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Marie-Line PIERRE, gérante du fonds de commerce « Bar Tabac Le Mazeau », demandant la résiliation du contrat de location gérance signé le 23 décembre 2014 avec la Commune du Mazeau, et l'annulation des sommes dûes à la Commune (loyers impayés). Après débat, il est demandé un vote pour se prononcer sur cette résiliation, et continuer le bail consenti par Monsieur Jacques Chesseboeuf moyennant un loyer de 150 euros pour la partie commerciale.

Votants : 8                      Pour : 8                      Contre : 0

Après ce vote, le Conseil Municipal décide:

- D'accepter la résiliation du contrat de location gérance signé le 23 décembre 2014 entre Madame Marie-Line PIERRE et la Commune du Mazeau
  - D'annuler le montant des loyers à recouvrer et ne pas engager de poursuites envers Madame Marie-Line PIERRE vis-à-vis des loyers impayés
  - Que les frais d'acte de résiliation seront pris entièrement en charge par la Commune du Mazeau
  - De continuer le bail consenti par Monsieur Jacques Chesseboeuf moyennant un loyer de 150 euros pour la partie commerciale
  - Donner tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération en l'étude de Maître RONDEAU, notaire à Benet
- Il est demandé également qu'un état des lieux soit fait avant la résiliation. Un rendez-vous sera pris avec l'huissier, chargé de cette opération.

**3°) TRANSPORT SCOLAIRE:** Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune du Mazeau est organisateur secondaire et emploie un agent pour accompagner les élèves dans le car scolaire.

Vu l'organisation du transport scolaire du mercredi, la baisse des effectifs, et la baisse de la subvention du Conseil Départemental pour l'aide à l'accompagnement, Monsieur le Maire propose de revoir le montant des frais d'organisation afin de réduire le déficit de l'exercice budgétaire et fixer le montant à 18,20 € TTC par élève et par mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

La proposition est acceptée par le Conseil Municipal.

#### **4°) QUESTIONS DIVERSES :**

- Mr Lucas : fait part de la réclamation de l'entreprise Tourais, au sujet du non-paiement d'une facture correspondant au remplacement du caisson du rideau métallique du Bar Tabac, suite à un sinistre. Cette facture doit normalement être réglée entre l'assureur et Mr Caulier, ancien propriétaire. Se renseigner sur cette affaire.
  
- Mr le Maire :
  - \*informe que les travaux de renforcement des berges de la Rigole commenceront fin août, et que les travaux du programme voirie et pointe de la pêcherie se feront en septembre.
  
  - \*Signale que la chicane mise en place, route de Damvix, sera légèrement déplacée pour permettre au chauffeur laitier d'accéder chez Mr Ribreau.
  
  - \*informe que le repas du 14 août sera organisé par les commerçants. L'apéritif sera offert par la commune, ainsi que le feu d'artifice. Vu la réglementation portant sur la détention et l'utilisation des artifices, et aussi pour des raisons de sécurité, le tir pourra être exécuté par un artificier de la société Fillon pour un montant de 150 euros. Reprendre contact pour confirmer.
  
  - \* demande s'il y a possibilité que le Sycodem fasse un passage exceptionnel et vienne collecter les sacs poubelles de la marche nocturne.
  
  - \* informe qu'une gerbe a été offerte par la commune lors du décès de la mère d'Isabelle Martin et donne lecture de la carte de remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.